

## Association pour la Reconnaissance de l'ElectroHyperSensibilité asbl

Nous sommes dans la vie quotidienne de plus en plus exposés aux ondes électromagnétiques provenant des technologies sans fil (GSM, smartphones, wifi, antennes-relais, téléphones fixes sans fil DECT, compteurs intelligents, objets connectés, etc.). De nombreuses études montrent que cette exposition peut être néfaste pour la santé. **Chez certaines personnes, ces ondes provoquent l'apparition de symptômes aigus:** maux de tête, troubles du sommeil, acouphènes, diminution de la concentration et de la mémoire, palpitations, douleurs musculaires, fatigue anormale, ... Ces personnes souffrent d'**électro-hypersensibilité (EHS)**, un syndrome encore mal connu et qui oblige ceux qui en souffrent à éviter au maximum les ondes électromagnétiques artificielles.

De ce fait les personnes EHS se voient **confrontées à de nombreux problèmes** : difficulté d'aménager un lieu de vie adapté, de trouver un lieu de formation et de travail adapté, incompréhension de la part de l'entourage, isolement social, etc.

C'est pour **faire entendre la voix des EHS** et les représenter face aux nombreux acteurs concernés (gouvernement, médecins, etc.) que l'association AREHS a été créée. Celle-ci a pour but de **faire reconnaître l'EHS comme handicap en Belgique** (comme c'est le cas en Suède), afin de permettre aux personnes qui en sont atteintes de vivre, de se former, de se déplacer et de travailler dans un environnement électromagnétique qui leur convient. Ceci implique entre autres la création de 'zones blanches', c'est-à-dire de zones où la pollution électromagnétique artificielle est réduite au maximum.

L'association organise et soutient des actions pour informer des effets que les ondes électromagnétiques artificielles peuvent avoir sur la santé de chacun et, en particulier, sur celle des personnes électro-hypersensibles.

### Si vous souhaitez soutenir l'action de l'AREHS asbl, vous pouvez devenir :

- **membre adhérent** (30€ par an);
- **membre sympathisant** (15€ par an);
- **donateur**: un don libre s'effectue indépendamment de toute cotisation.

*REJOIGNEZ-NOUS sur [www.arehs.be](http://www.arehs.be) !*

Secrétariat AREHS asbl : Rue Jean-Baptiste Verheyden, 33 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre  
adresse-mail : [info@arehs.be](mailto:info@arehs.be) - téléphone : 02/772 86 80.  
compte financier : IBAN BE45 0689 0333 8189 et BIC GKCCBEBB

## Association pour la Reconnaissance de l'ElectroHyperSensibilité asbl

Nous sommes dans la vie quotidienne de plus en plus exposés aux ondes électromagnétiques provenant des technologies sans fil (GSM, smartphones, wifi, antennes-relais, téléphones fixes sans fil DECT, compteurs intelligents, objets connectés, etc.). De nombreuses études montrent que cette exposition peut être néfaste pour la santé. **Chez certaines personnes, ces ondes provoquent l'apparition de symptômes aigus:** maux de tête, troubles du sommeil, acouphènes, diminution de la concentration et de la mémoire, palpitations, douleurs musculaires, fatigue anormale, ... Ces personnes souffrent d'**électro-hypersensibilité (EHS)**, un syndrome encore mal connu et qui oblige ceux qui en souffrent à éviter au maximum les ondes électromagnétiques artificielles.

De ce fait les personnes EHS se voient **confrontées à de nombreux problèmes** : difficulté d'aménager un lieu de vie adapté, de trouver un lieu de formation et de travail adapté, incompréhension de la part de l'entourage, isolement social, etc.

C'est pour **faire entendre la voix des EHS** et les représenter face aux nombreux acteurs concernés (gouvernement, médecins, etc.) que l'association AREHS a été créée. Celle-ci a pour but de **faire reconnaître l'EHS comme handicap en Belgique** (comme c'est le cas en Suède), afin de permettre aux personnes qui en sont atteintes de vivre, de se former, de se déplacer et de travailler dans un environnement électromagnétique qui leur convient. Ceci implique entre autres la création de 'zones blanches', c'est-à-dire de zones où la pollution électromagnétique artificielle est réduite au maximum.

L'association organise et soutient des actions pour informer des effets que les ondes électromagnétiques artificielles peuvent avoir sur la santé de chacun et, en particulier, sur celle des personnes électro-hypersensibles.

### Si vous souhaitez soutenir l'action de l'AREHS asbl, vous pouvez devenir :

- **membre adhérent** (30€ par an);
- **membre sympathisant** (15€ par an);
- **donateur**: un don libre s'effectue indépendamment de toute cotisation.

*REJOIGNEZ-NOUS sur [www.arehs.be](http://www.arehs.be) !*

Secrétariat AREHS asbl : Rue Jean-Baptiste Verheyden, 33 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre  
adresse-mail : [info@arehs.be](mailto:info@arehs.be) - téléphone : 02/772 86 80.  
compte financier : IBAN BE45 0689 0333 8189 et BIC GKCCBEBB